



Direction des Services Techniques

Conseil municipal du 30 Juin 2021 DELIBERATION

Rapporteure : Mme Brigitte ROSSI

Secrétaire de séance : Madame Brigitte ROSSI

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 27
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET,
Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE,
Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE,
Mme Dominique QUÉHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE,
M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO,
Mme Marie SAYERSE,
M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, Mme Patricia PROHASKA, M. Jean-Paul PORTESENY,
M. Daniel LACRAMPE, Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Philippe GARROTÉ
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à M. Jean-Paul PORTESENY
- Mme Laurence DUPRIEZ donne pouvoir à Mme Nathalie PASTOR

- Etait excusé :

- M. Clément SERVAT

22 - OPERATION FAÇADE : PRISE EN COMPTE DE L'IMMEUBLE 16 PLACE CLEMENCEAU

L'article 1.1.2 du cahier des charges de l'opération façades stipule que les immeubles éligibles sont les bâtiments d'intérêt architectural particulier repérés dans le document graphique.

Lors d'une demande, il a été constaté que l'immeuble situé au 16 Place Clémenceau (cadastré section AK parcelle 70) n'était pas repéré en tant que tel.

Cet immeuble est l'ancien hôtel restaurant Lardonère (puis Darroze) qui a été transformé depuis en logements et local commercial. Il a été construit en 1900 (sources DGFIP). Une fiche patrimoniale a été établie lors de l'élaboration de la ZPPAUP mentionnant un ensemble cohérent à conserver malgré des remaniements importants à la moitié du XXème siècle.

La question de la prise en compte de ce bâtiment comme d'intérêt architectural a été posée le 1^{er} juin 2021 à Monsieur Clarke de Dromantin, Architecte des Bâtiments de France.

Il n'y a pour lui aucune ambiguïté sur cet intérêt. Par conséquent, nous sommes dans la possibilité de prendre en compte cette demande d'opération façade puis de présenter lors d'un passage en CLAVAP (Commission Locale de l'AVAP) ce dossier afin d'éventuellement modifier le document graphique lors d'une révision.

Oui cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** d'ores et déjà l'octroi d'une subvention façade en tant qu'immeuble d'intérêt architectural,

- **SOLLICITE** la CCHB pour inscrire l'instruction de ce dossier lors d'une Commission locale de l'AVAP afin de procéder à une mise à jour du document.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 30 juin 2021.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 02/07/2021

Le Maire,


Bernard UTHURRY

